



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/355
16 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 16 MAI 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE
CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte d'une lettre datée du 15 mai 1996 qui vous est adressée par M. Mohammed
Said Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Saeed H. HASAN

Annexe

LETTRE DATÉE DU 15 MAI 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE MINISTRE IRAQUIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les forces aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni continuent de violer l'espace aérien de la République iraquienne et de se livrer à des actes de provocation et d'agression au-dessus des zones civiles de la République d'Iraq.

Le 30 avril 1996, à midi, des avions militaires américains ont largué des tracts hostiles et provocateurs au-dessus d'Al-Sharsh-Shalhat-Alhassan, dans le Gouvernorat de Bassorah, et une partie d'entre eux est tombée dans les eaux du Chatt-al-Arab.

Je vous saurais gré de bien vouloir intervenir, conformément au mandat qui vous est dévolu en vertu de la Charte des Nations Unies, auprès des États concernés pour qu'ils mettent fin et renoncent définitivement à ces actes d'agression qui menacent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Iraq, sèment la terreur parmi la population civile, et constituent une grave violation de la Charte des Nations Unies ainsi que des règles du droit international.

Je tiens une fois encore à réaffirmer le droit de l'Iraq, reconnu par la loi, conformément au principe de la responsabilité internationale, d'être indemnisé pour les dommages matériels et le préjudice moral que de tels actes lui ont fait subir, à lui et à son peuple.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Said AL-SAHAF
